



Info Dom N°95

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024

➤ **CRITERES RETENUS POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Afin de pouvoir étudier les demandes de subventions occasionnelles des associations résidant sur la commune une grille de critères a été mise en place afin que tous les cas soient étudiés de manière équitable. Toutes les demandes seront étudiées par le conseil municipal.

➤ **RENOUVELLEMENT CONTRAT INTERVENANTE YOGA**

Suite à la demande d'Audrey PERQUIN concernant le renouvellement du contrat de location de la salle des fêtes pour les cours de Yoga, il a été décidé de reconduire sa location aux mêmes conditions.

➤ **ETAT DES LIEUX SUR LA RENOVATION DE LA STATUE « LA VIERGE A L'ENFANT »**

- Le devis établi par Mme GODINOT, s'élève à 6805 Euros HT.
- La subvention accordée sous votre autorité par la DRAC est de 50% du montant HT soit 3402,50€.
- La collecte de dons mise en place par la Fondation du Patrimoine est à présent terminée, elle se monte à 3000 Euros.
- La délégation régionale de la Fondation du Patrimoine vient de nous octroyer 1 100€.

Le cumul des fonds disponibles est de 7500,50€

Une première tranche de travaux va être réalisée pour 1400€ en 2024. Le reste des travaux pourrait se faire en 2025.

➤ **ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

- Travaux façade de l'ancienne école : terminés et bien réalisés pour un montant TTC de 6 780,50€.
- Livraison des pierres qui doivent être mises en bas de la rue Pasteur pour consolider le talus, le calibre n'est pas bon. L'entreprise viendra les rechercher et en livrera de moins grosses. Dans le même temps Eric Lhuillier curera le fossé chemin du Biassieux.

➤ **MISE A JOUR D'UNE DELIBERATION DE 2014**

Cette délibération est relative à l'exonération sur la taxe foncière pendant 5 ans pour les rénovations énergétiques des logements d'avant 1989.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de définir le taux de dégrèvement de la taxe foncière à 100% avec bilan à effectuer au bout d'un an.

➤ **ATTRIBUTION BONS SCOLAIRES**

Sur la participation allouée par les communes au SIS, le budget de ce dernier est suffisamment abondé pour que les fournitures scolaires soient gratuites sans liste supplémentaire demandée par les enseignants. Par ailleurs le coût par enfant et par an est de 1 600€ soit une participation de 53 600€ pour Dommartin sous Amance au SIS en 2024. (environ 22% du budget de fonctionnement de la commune)

Vu la forte augmentation de la participation communale concernant les enfants scolarisés à Agincourt, le conseil municipal décide de supprimer les bons scolaires pour les enfants du primaire.

A contrario, les bons scolaires pour les enfants scolarisés de la 6^{ème} à la terminale, y compris BAC Professionnel, CAP et BEP non rémunérés sont maintenus.

➤ **TRAVAUX D'ENTRETIEN ONF POUR LA COMMUNE**

Les travaux d'entretien sont proposés par l'ONF pour nettoyer par broyage mécanique les allées entre les parcelles sur 2,5 kms pour la somme de 940,00 € HT

➤ **VALIDATION TRACE DU GEOMETRE DE LA PARCELLE AA138 VENDUE PAR LE CD54**

Le maire présente le projet de découpage pour la parcelle, le conseil municipal, accepte le découpage avec 5 voix pour et 2 abstentions.

➤ **SPL-XDEMAT NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes. Le conseil municipal a accepté le rapport

Informations diverses :

- Fusion des 2 SDIS (Nancy Joffre et Tomblaine) qui deviennent Nancy rives de Meurthe.
- DETR octroyée par la Préfecture (travaux 2023 rue Mistral/Baudelaire) pour un montant de 8 965,74€
- Informations intercommunales : voies douces deux projets ont été retenus : La voie Dommartin/Agincourt Essey et Brin sous Seille/Moncel/Chambrey
- SIS Grand Couronné et périscolaire :
 - ❖ Suite à la parution dans l'Est Républicain du 11 juin d'un article relatif à la pétition initiée par les parents d'élèves des 4 communes du SIS, le maire réagit en sollicitant le droit de réponse qui suit :

En écho à l'article évoquant la suppression d'un poste d'ATSEM à l'école du Pain de Sucre d'Agincourt à la rentrée de septembre 2024, il me semble nécessaire de faire une mise au point globale sur le budget de fonctionnement exponentiel du SIS du Grand Couronné qui est uniquement financé par les "participations" des communes d'Agincourt, Dommartin-sous-Amance, Laître-sous-Amance et Amance (196 800 € cette année civile 2024).

En comparaison du coût de fonctionnement par élève et par an avec d'autres structures proches, notre SIS est de loin le plus coûteux. La participation annuelle des communes a explosé depuis 2 ou 3 ans, non seulement en raison du nombre d'enfants qui a augmenté mais aussi à cause d'une politique qu'il va falloir redéfinir. Les 1 600 € par enfant et par an dans le SIS du Grand Couronné semblent une anomalie au regard des 950 € à 1 300 € pour les autres SIS de l'intercommunalité. Comment une structure neuve, centralisée, citée en exemple, peut-elle engendrer de tels coûts de fonctionnement ? Et cela ne semble pas suffisant pour boucler l'année vu la surenchère budgétaire menée par enseignants et parents pour maintenir un poste d'ATSEM que n'impose pas la réglementation.

Accession à trop de demandes des enseignants et des parents ? Coût du périscolaire ? Autres causes ?

Dans l'immédiat, une réorientation du budget 2024 sans mettre un euro supplémentaire permettra, pour l'année scolaire à venir, de conserver un demi-poste d'ATSEM supplémentaire, soit 1,5 poste au

total, au vu du nombre d'enfants de maternelle inenvisageable au printemps. Et le taux d'encadrement sera une nouvelle fois supérieur à celui de nos voisins.

Une analyse interne précise des derniers budgets devra permettre, pour 2025, de ne plus faire "cavalier seul" dans les coûts et de redéfinir les priorités compte tenu des contraintes budgétaires. La réussite scolaire n'est pas qu'une question financière qui se traduit par une fuite en avant des demandes.

Il eut également été équitable que les pétitionnaires étudient préalablement avec plus d'acuité les budgets des communes, demandent des données chiffrées aux élus municipaux et sachent que les participations au SIS s'élèvent par exemple à 22 % du budget de fonctionnement pour Dommartin et non pas 1 à 2 % comme a pu l'affirmer en réunion un parent élu au conseil d'école ! Les ressources des communes ne sont pas un puits intarissable. Les élus auraient pu expliquer que s'il faut compenser le surcoût par des recettes nouvelles, il sera nécessaire, dans certaines communes, d'augmenter la taxe foncière de 20 à 30 %. Sauf à ne plus envisager d'investissement global.

Est-ce que les initiateurs et les signataires de cette pétition, mieux informés, "*l'entendraient de cette oreille*" en tant que contribuables ?

- ❖ Parallèlement, il organisera un débat avec les parents d'élèves élus pour Dommartin sous Amance

INFOS DE DERNIERE MINUTE

Spectacles pyrotechniques, feux d'artifice...

Si vous souhaitez organiser ce genre de spectacle, il vous faut remplir le Cerfa 14098*2 et le transmettre, accompagné des pièces justificatives :

- en mairie ;
- en préfecture.

Le tout au moins un mois avant la date du spectacle. Le Cerfa est disponible sur Internet.

Tout spectacle non déclaré est donc **interdit**.

Références : arrêté du 2 juin 2022 et décret n° 2010-580 du 31 mai 2010.

Fermeture de la mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé durant la première quinzaine d'août.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire ou la première adjointe.

PANIER FRUITS/LEGUMES ; PRODUITS DU TERROIR ; PAIN...

Les habitants de la commune de Dommartin vont avoir la possibilité d'adhérer au réseau Cocagne pour l'achat hebdomadaire d'un panier de fruits et/ou de légumes. Période d'essai de 4 mois. (septembre à décembre).

Les fruits/légumes proviendront de l'association LORTIE située à Malzéville (rives de Meurthe).

Dans le même temps, un dépôt de pain et de viennoiseries en partenariat avec la boulangerie de Champenoux va se mettre en place à Laitre-Sous-Amance.

Pour plus d'informations consulter le site de la commune : <http://dommartin-sous-amance.fr>

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin
au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence Dominique MATHEY 06 45 16 22 56 .
Paulette CLEMENT 07 88 77 10 05 . Guy FURDIN 06 71 00 13 79